

Professions et lieux de travail

Électricien

Sur cette page

[Que fait un électricien?](#)

[Quelles sont les risques pour la santé et la sécurité des électriciens?](#)

[Quelles sont les mesures de prévention que les électriciens doivent adopter?](#)

[Quelles sont des bonnes pratiques générales de travail sécuritaires?](#)

Que fait un électricien?

Un électricien travaille dans les commerces, les industries et les résidences. Les principales tâches de l'électricien sont les suivantes :

- Installer, réparer et entretenir des systèmes électriques.
- Se conformer aux codes de l'électricité, du bâtiment et de la prévention des incendies ainsi qu'aux autres règlements.
- Lire, préparer ou interpréter des bleus et des dessins.
- Préparer une estimation des coûts et la documentation à l'intention des clients.
- Utiliser, nettoyer et entretenir divers équipements.
- Superviser compagnons d'apprentissage, les apprentis et autres travailleurs.

Quelles sont les risques pour la santé et la sécurité des électriciens?

Les électriciens travaillent dans des environnements variés et peuvent être exposés à plusieurs risques, qui incluent :

- Risques de [chocs électriques](#) mortels.
- Risques de brûlures [électriques](#).
- Incendies.

- Travail dans des [espaces clos](#).
 - Exposition au [plomb](#), aux solvants, à la brasure et à d'autres matières.
 - Dangers liés au [soudage](#), y compris l'exposition aux [rayonnements ultraviolets](#).
 - Travail à des [températures extrêmes](#).
 - Douleurs ou blessures causées par des [postures contraignantes](#), des [tâches manuelles répétitives](#) ou le [levage](#) d'objets lourds.
 - [Moisissures, champignons et bactéries](#).
 - Infection causée par les excréments d'[oiseaux](#) ou de [rongeurs](#).
 - Travail en hauteur.
 - [Blessures aux yeux](#) dues à la projection de particules.
 - [Chutes, trébuchements et glissades](#).
 - Utilisation de divers [outils à main](#), d'[outils mécaniques](#) et d'équipements.
 - [Stress](#).
 - [Travail en rotation](#) ou [journées de travail prolongées](#).
 - [Travail en isolement](#).
 - Exposition possible à l'[amiante](#).
-

Quelles sont les mesures de prévention que les électriciens doivent adopter?

- Inspecter la zone de travail avant le début des travaux afin de repérer les dangers potentiels et de déterminer les mesures de maîtrise à prendre.
 - Garder les outils et l'équipement en bon état de fonctionnement.
 - Utiliser l'[équipement de protection individuelle](#) approprié à la tâche, y compris des [chaussures](#) de sécurité.
 - Maintenir les aires de travail exemptes d'obstacles et d'équipement.
 - Éviter les [postures contraignantes](#) et les [tâches répétitives](#), ou s'assurer de prendre fréquemment des pauses.
 - Utiliser les techniques sécuritaires de levage.
 - Suivre un cycle de quarts de travail recommandé et connaître les dangers associés au travail en rotation.
-

Quelles sont des bonnes pratiques générales de travail sécuritaires?

- Suivez les procédures correctes pour :
 - sécurité en [électricité](#)
 - cadenassage et étiquetage de l'équipement
 - accès à un [espace clos](#)
 - travail en hauteur
 - travail avec des d'échelles
 - [levage](#)
 - travail avec d'[outils à main](#) et d'[outils mécaniques](#)
 - sécurité incendie
 - Utiliser, entretenir et entreposer l'[équipement de protection individuelle](#), selon les recommandations du fabricant.
 - Se renseigner sur les dangers liés aux produits chimiques, le [SIMDUT](#) et les [fiches signalétiques](#).
 - Connaître les marches à suivre pour [signaler les dangers](#).
 - Suivre les méthodes d'[entretien appropriées](#).
 - Suivre les règles de sécurité et les procédures opérationnelles de l'entreprise.
-

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2021-03-22

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.